

*Teresa Jaroszewska*

**MATÉRIAUX POUR L'HISTOIRE DU VOCABULAIRE THÉÂTRAL  
ET LITTÉRAIRE FRANÇAIS AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE  
NOUVELLES DATATIONS**

Les spécialistes de l'histoire de la langue française et d'autres chercheurs disposent depuis trois ans d'un nouvel instrument de travail, publié par les *Dictionnaires Le Robert* sous la direction de Alain Rey, *Dictionnaire historique de la langue française*. Il est le premier ouvrage de lexicographie moderne qui, sous une forme accessible aussi au large public et facile à utiliser (deux volumes seulement), se propose de donner une synthèse de recherches sur l'étymologie et les principales étapes de l'histoire des mots existant en français moderne. Un dessein ambitieux que ne peuvent remplir les dictionnaires étymologiques, centrés sur les étymons et les premiers emplois connus des mots.

En saluant la parution de ce dictionnaire très utile et attendu, nous voudrions faire quelques remarques et rectifications concernant le lexique du XVI<sup>e</sup> siècle, en fournissant en même temps une documentation portant sur certains mots et expressions du vocabulaire théâtral et littéraire dont l'histoire présente encore des lacunes. En effet, nous ne pouvons souscrire à l'affirmation de Alain Rey que la chronologie des premières apparitions des mots, présentée dans le dictionnaire, est «très pertinente», la preuve en serait «la difficulté d'«avancer» une date, sauf dans certains secteurs mal explorés, comme la langue populaire ancienne» (*Préface*, p. XX). Nos propres lectures et dépouillements prouvent que le lexique du XVI<sup>e</sup> siècle reste aussi un domaine trop peu exploré par les lexicographes et que bien des informations recueillies par les auteurs des dictionnaires sont sujettes à révision.

Les rectifications que nous proposons font quelquefois remonter les premières attestations des mots plus d'un siècle plus tôt et ne sont sans doute pas définitives. Elles concernent aussi bien le DHLF que les rubriques historiques du *Trésor de la langue française*, dont la majeure partie,

jusqu'au tome XIV (lettres SAL), a fourni les premières attestations et une partie de l'histoire des mots traités dans le DHLF. On retrouve dans ce dictionnaire jusqu'aux erreurs et inconséquences du TLF (p. ex. *lettres humaines*, daté une fois de 1671, s. v. *Lettres*, et une autre fois de 1552, s. v. *Humain*). Les rédacteurs ont trop peu utilisé les dictionnaires antérieurs, comme le FEW ou Godefroy, ce qui les aurait préservés de certaines fautes (*harpeur* daté par le DHLF sept siècles trop tard!). Huguet, qui offre une documentation très riche, quoique incomplète (bornée aux mots et aux sens disparus), aurait pu bien des fois être mis à contribution avec profit (p. ex. pour *moral*, *harpeur* ou *lettres humaines*, déjà cités).

Mais les déficiences et les lacunes des dictionnaires sont dues avant tout à l'état de recherches sur le lexique du XVI<sup>e</sup> siècle: un petit nombre de thèses, de concordances, d'index et d'autres outils de travail, une base électronique de données textuelles encore très modeste et insuffisante. D'autre part, faute d'approche interdisciplinaire, bien des recherches menées dans les domaines voisins, comme celui de l'histoire littéraire, n'ont pas de répercussions dans la lexicographie.

Les matériaux rassemblés ici sont le résultat de nos propres dépouillements et lectures, portant avant tout sur le lexique théâtral et littéraire de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Cependant, nous avons aussi dépouillé un certain nombre de textes antérieurs, jusqu'ici peu explorés, par exemple les éditions successives des traductions de Térence, aujourd'hui difficiles d'accès, mais qui ont joui d'une très grande popularité à la Renaissance. On connaît l'énorme importance des traductions dans l'élaboration du français de l'époque.

Notre documentation a un caractère complémentaire et ne comprend que les mots, les expressions et les variations de sens dont les premières attestations ne sont pas datées ou doivent être rectifiées. Dans ce dernier cas, nous ne nous bornons pas à donner la première référence, qui peut être isolée, mais tâchons de présenter les citations les plus représentatives jusqu'à la date reconnue par les dictionnaires comme celle d'entrée du mot en français. Ainsi un grand nombre de citations avec *comique* signifiant 'auteur de comédies', relevées dans notre corpus entre 1537 et 1580, prouve la popularité du mot bien avant Montaigne et ne fait que confirmer notre opinion sur les graves lacunes des dictionnaires en ce qui concerne le lexique du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous signalons chaque fois entre crochets les datations des dictionnaires les plus récents, le TLF et le DHLF ou, à défaut de données dans ces dictionnaires, celles des autres grands ouvrages de lexicographie moderne comme *Le Grand Robert de la Langue française*, 1992 ou le *Grand Dictionnaire des Lettres* (Larousse 1989).

## ACTEUR

(I), 'comédien': v. 1500 (*Therence* de Vérard), hapax; 1558 (Jodelle) [Molière, 1663, TLF; 1664, DHLF],

(II), 'personnage d'une pièce de théâtre': 1568 (R. Garnier) [déb. XVII<sup>e</sup> s., *Le Grand Robert de la Langue française*, 1992; manque dans d'autres dictionnaires modernes].

## (I), 'comédien'

1. [Comédie d'*Eunuque*] fut iouee aux gieux megallenses [...] Et fut iouee et prononcee par deux parasitiques acteurs bien eloquens: cest assavoir. L. ambinius turpio. Et L. actilius prenestin. *Therence en francois, Prose et Rime avecques le latin*, A. Vérard, Paris, s. d. [entre 1500 et 1503; Bibl. Nat.], f. LXXXIII (numérotation erronée, au lieu de f. LXXXII)

C'est une attestation isolée dans la première moitié du siècle et dans les traductions de Térence du XVI<sup>e</sup>. Mis à part *Le grand Terence* de 1539, reproduisant fidèlement le *Therence* de Vérard, dans les traductions plus tardives, jusqu'à celle de J. Bourlier, la dernière du XVI<sup>e</sup> siècle, les mêmes acteurs sont appelés *joueurs* (*Les Six Comedies de Terence*, trad. de Jean Bourlier, Paris 1583, f. 65 r<sup>o</sup>).

2. Si l'on dit, pourautant que les acteurs estoient mal choisis, quelle faute eut on aperceu en leur prolation naturelle, si l'assurance et la memoire eussent esté de mesme? Et comment bon Dieu eusse-je cherché de bon acteurs, veu que les trois jours que j'avois d'espace se fussent coulés à les chercher?

É. Jodelle, *Recueil des inscriptions* (1558), [in:] *Oeuvres complètes*, éd. E. Balmas, Gallimard, Paris 1965 et 1968, t. 2, p. 249

3. Icy la Comedie apparoist un exemple

Où chacun de son fait les actions contemple:  
Le monde est le theatre, et les hommes acteurs,  
La Fortune qui est maistresse de la sceine,  
Appreste les habits, et de la vie humaine  
Les Cieux et les destins en sont les spectateurs.

P. de Ronsard, *Vers recitez à Fontainebleau* (1564), [in:] *Oeuvres complètes. Texte de 1578*, éd. H. Vaganay, Paris 1923-1924 t. 4, p. 157

4. Le témoin oculaire des festivités de Fontainebleau en 1564, Michel de Castelnau, dans ses «Mémoires» utilise un vocabulaire semblable:

Le fruit qui se peut tirer des tragedies, esuelles sont representées les actions des empereurs, rois, princes, bergers et toutes sortes de gens qui vivent en la terre, le theatre commun du monde, où les hommes sont les acteurs, et la Fortune est bien souvent maistresse de la scene et de la vie [...]

M. de Castelnau, *Mémoires*, V, VI (cité par H. Chamard, *Histoire de la Pléiade*, Paris 1961, t. 3, p. 8)

5. Et il se void plus clairement aux theatres, que l'inspiration sacrée des muses, ayant premierement agité le poëte à la cholere, au deuil, à la hayne, et hors de soy où elles veulent, frappe encore par le poëte l'acteur, et par l'acteur consecutivement tout un peuple.

M. de Montaigne, *Les Essais*, l. 1, ch. 37 (annotat. sur l'éd. de 1588), éd. Villey et Saulnier, Paris 1965, p. 232

6. Le mot des Acteurs est venu du verbe Latin, *Ago*, pource que c'est eux qui agissent, selon l'opinion d'aucuns et selon la mienne aussi [...]

Au premier et second Acte la plus part des joueurs et Acteurs sont mal contents [...] Selon Scaliger [...] apres les Actes il y a des joueurs de moresques, qui sautent et dansent au son des instrumens, tant pour ce pendant soulager les Acteurs que les Spectateurs.

P. de Laudun Daigaliers, *Art Poétique* (1597), [in:] H. W. Lawton, *Handbook of French Renaissance Dramatic Theory*, Manchester 1949, pp. 91 et 92

## (II), 'personnage d'une pièce de théâtre'

Une liste des *Acteurs* précède le texte de deux tragédies de Garnier: *Porcie* (1568) et *Marc Antoine* (1578), de même que l'argument de *La Reconnue*, comédie de Rémy Belleau (édition posthume, en 1578).

**AUTEUR TRAGIQUE**, 'auteur de tragédies': 1572 (Jean de La Taille) [1685, DHLF],  
*tragique auteur*, même sens: 1563.

1. Le Tragique auteur ... Remplist d'horreur et sang le trompeur échafaut.

*Remonstrance à la Roynie* (1563), [in:] J. Pineaux [éd.], *La polémique protestante contre Ronsard*, Paris 1973, p. 153

2. *Saul le Furieux*, *Tragedie* [...] *faicte selon l'art et à la mode des vieux Autheurs Tragiques*  
Jean de La Taille (1572)

3. A ce Tragique auteur Tu donneras ton prix, sanglante Tragedie.

A. Jamyn, sonnet liminaire de *Cornelie* (1574), [in:] R. Garnier, *Oeuvres complètes*, éd. R. Lebègue, t. 3, Paris 1973, p. 149

**BEAUX ESPRITS**, 'personnes cultivées': 1556 (S. de Sainte-Marthe) [*bel esprit*, déb. XVII<sup>e</sup> s., DHLF].

1. Pour si peu de choses je ne voudrois point qu'on fît jugement de moi [...] Car pour qui serait-ce? Pour les beaux esprits? Et qui ne sait qu'on leur ferait tort, vu qu'eux mêmes par la lecture du livre pourront trop mieux que moi connaître ce qui en est. Pour les ignorants donc?

S. de Sainte-Marthe, épître, [in:] J. de La Péruse, *Médée* (1556), éd. M.-M. Fragonard, Mugron 1990, p. 5

2. Le maniement et emploie des beaux esprits donne pris à la langue, non pas l'innovant tant comme la remplissant de plus vigoureux et divers services, l'estirant et ployant.

Montaigne, *Les Essais* (1588), l. III, ch. 5, Paris 1965, p. 873

**BOUC**, 'prix dans un spectacle tragique dans la Grèce antique': 1521 (Michel de Tours, *Vergilius*); 'récompense symbolique des auteurs des tragédies humanistes, emblème du genre tragique': 1553 (Ronsard). [Manque dans les dictionnaires].

1. Du bouc est ce terme tragedie descendu. Car comme il est dit l'on en faisoit les sacrifices et en estoient les tragediens remunerez ou pour la cause que les uentrailles plaines de uin que on offroit aussi pour le loyer tragedicque se faisoient de peaulx de boucz.

M. de Tours [trad.], *Vergilius P. nouvellement translaté de latin en langue vulgaire*, Paris 1521, f. xi r°, [Bibl. nat.]

Cette étymologie, faisant venir le nom grec *tragôidia*, 'chant du bouc (*tragos*)', du sacrifice d'un bouc aux fêtes de Dionysos, accompagné d'un chant rituel, est généralement admise à l'époque. Dans les arts poétiques et d'autres écrits, tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle, jusqu'à Vauquelin (1605), on trouve des commentaires semblables.

2. Bouc, le seul pris de sa gloire éternelle:  
Pour avoir d'une voix hardie  
Renouvelé la Tragedie.

P. de Ronsard, *Dithyrambes à la pompe du Bouc de E. Jodelle* (1553), [in:] *Oeuvres...*, t. 4, p. 380

La représentation de la première tragédie humaniste en 1553 fut suivie de la facétieuse «pompe du bouc» à Arcueil où un véritable bouc rencontré dans les champs fut triomphalement remis à Jodelle par Ronsard et ses compagnons. A cette occasion Baïf et Ronsard ont composé deux *Dithyrambes à la pompe du bouc*. Désormais les *boucs* symboliques sont offerts en hommage aux meilleurs poètes tragiques.

3. [Péruse] En l'honneur que j'ai à sa Muse [...] je veux [...] d'un bouc lui faire sacrifice  
Arrosé d'un bon vin nouveau.

P. Marin Blondel, *Ode*, [in:] J. de La Péruse, *Médée* (1556), p. 69

Ronsard, à plusieurs reprises, utilise le mot. En 1556, il pense à une tragédie «sententieuse et grave» et espère «avoir part au bouc», conquérir dans ce domaine la première place (*La Nouvelle continuation des Amours, A son livre*, v. 190). Plus tard, il a reconnu la supériorité de Garnier dans le genre tragique:

4. Le bouc n'est pas digne de son bonheur.

Ronsard, sonnet liminaire de *Porcie* (1568),  
[in:] R. Garnier, *Oeuvres...*, t. 3, p. 44

5. Le bouc est trop peu pour ta Muse tragique.

Id., sonnet liminaire de *La Troade* (1579), *ibid.*,  
t. 1, p. 10

## COMIQUE

(I), 'auteur de comédies': 1537 (P. Saliat)

[Montaigne, 1580, TLF, DHLF]

(II), 'genre, style comique': 2<sup>ème</sup> m. du XVI<sup>e</sup> siècle

[La Fontaine, 1669, TLF, DHLF].

(I), 'auteur de comédies'

1. Premièrement je dy quelque mot de la cause pourquoy j'ay osé faire (comme dit le Comique des translations Grecques en Latin) des oraisons Francoyses, qui peult estre ne sont guieres bonnes, les traduisant d'oraisons latines qui sont tres bonnes.

P. Saliat, *Aux lect.*, *Loraison que feit Crispe Saluste* (1537), [in:] L. Guillermin, *Sujet de l'écriture et traduction autour de 1540, Appendice: textes liminaires*, Lille-Paris 1988, p. 565

2. Puis estudioit quelque meschante demye heure, les yeulx assis dessus son livre; mais (comme dict le comicque [Térence] son âme estoit en la cuisyne.

F. Rabelais, *Gargantua* (1542), ch. 21, [in:] *Oeuvres complètes*, éd. G. Demerson, Paris 1973, p. 97

3. Parquoy m'est aussi venu en fantaisie de traduyre et mettre en nostre langue vulgaire la premiere des comedies dudit Terence, seulement en prose, pour plus facilement monstrer le stile, la maniere de proceder, et le bon esprit qu'avoit le comique en la façon d'icelles.

Ch. Estienne, *Préface* (1542), [in:] B. Weinberg [ed.], *Critical Prefaces of the French Renaissance*, Evanston, Ill. 1950, p. 90

4. *Les Abusez. Comedie faite à la mode des anciens Comiques*

trad. Ch. Estienne (1548)

5. Pensez que les Comicques vieux

Plus haut encor ont fait bruire des Dieux.

E. Jodelle, *L'Eugène, Prol.* (repr. 1552, éd. 1574), [in:] *Oeuvres...*, t. 2, p. 12

6. Ne me sentant assez de suffisances

Pour ce Comice rendre si proprement

Qu'à Rome il s'est donné premierement.

Térence, *Andrie*, préf. du traducteur anon. (1555), [in:] H. W. Lawton, *Contribution à l'histoire de l'humanisme en France. Térence en France au XVI<sup>e</sup> s.*, t. 1, Paris 1926, p. 464

7. Comme Cicéron appelle Cécile (qui était un autre Comique Latin) mauvais auteur de Latinité [...]

J. Peletier, *L'Art Poétique* (1555), II, VII, [in:] F. Goyet [éd.], *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance: Sebillet, Aneau, Peletier, Fouquelin, Ronsard*, Paris 1990 (l'orthographe des traités modernisée), p. 303 (éd. A. Boulanger, Paris 1930, p. 189)

8. Nous lisons qu'il [Platon] s'est grandement aidé des labours d'Epicharme Comique.

L. Le Caron, *Les Dialogues*, Paris 1556, f. 132 r°

9. Timocle comique [...] asseuroit la tragedie estre pour plusieurs causes utile à la vie humaine. Ibid., f. 148 r°

10. Je pren le cas, que [= où] le Comique [Térence] faisant parler un yvroigne qui chancelle [...] aie tout expres pour le personnage mis ou plus ou moins de temps aus vers [...]

*Discours anonyme* (1557), [in:] H. W. Lawton, *Contribution à l'histoire de l'humanisme en France. Térence en France au XVI<sup>e</sup> s.*, Paris 1926, t. I, p. 318

11. Il ne faut estimer que la mere Nature

Les saisons des humains ordonne à l'avanture,  
Comme un meschant Comique en son theatre fait  
Le premier Acte bon, le dernier imparfait.

P. de Ronsard, *I<sup>er</sup> l. des Poèmes*, [in:] *Oeuvres...*, t. 4, p. 156

12. Pour cela justement le Comique Menandre [...]

A bon droit disoit le Comique Menandre [...]

P. de Ronsard, [in:] *Oeuvres...*, t. 6, pp. 182 et 212

13. La liberté des poètes comiques a tousjours esté telle que souventesfois ils ont usé de mots assez grossiers [...] Mais pourtant il ne se fault renfrogner, car il n'est pas icy question de farder la langue d'un mercadant, d'un serviteur ou d'une chambriere, et moins orner le langage du vulgaire, lequel a plutost dict un mot que pensé. Seulement le comique se propose de représenter la verité et naïveté de sa langue, comme les moeurs, les conditions et les estats de ceux qu'il met en jeu.

J. Grévin, *Le Theatre* (1561), [in:] B. Weinberg, *Critical Prefaces...*, p. 188

14. Bref on y verra dans ceste Comedie

Telle douceur que les Comiques vieux  
Seront contraints de luy porter envie.

Jacques de La Taille (mort en 1562), sonnet liminaire des *Corrivaus* de Jean de La Taille, éd. 1573, f. 99 r° (Paris, 1974, p. 53)

*Comique*, 'auteur de comédies', est fréquent à partir des années 30 du XVI<sup>e</sup> siècle; le mot est surtout appliqué aux auteurs comiques de l'Antiquité,

en particulier à Térence et à Ménandre. Aussi apparaît-il souvent dans les syntagmes tels que «l'ancien comique» ou «les comiques vieux».

## (II), 'genre, style comique'

1. Juger ne doit quelque severe en soy  
Qu'on ait franchi du Comicque la loy

E. Jodelle, *L'Eugène Prol.* (repr. 1552, éd. 1574), [in:] *Oeuvres...*, t. 2, p. 12

2. L'argument du Comicque est de toutes saisons,  
Mais celui du Tragique est de peu de maisons.

P. de Ronsard, *Elegie à J. Grevin* (1561), [in:] *Oeuvres...*, t. 5, p. 224

3. Or la satyre doit estre d'un stile simple et bas, entre celuy du tragic et du comic.

J. Vauquelin de La Fresnaye, *Satyres Françaises* (1605), [in:] B. Weinberg, *Critical Prefaces...*, p. 274

Le contexte des occurrences de *comique* ne permet pas toujours de constater en toute certitude de laquelle des deux acceptions il s'agit. Mais le sens 'style comique' est déjà attesté au XVI<sup>e</sup> siècle, tout en étant beaucoup plus rare que 'auteur de comédies'.

Les dictionnaires font dériver le substantif *comique* de l'adjectif de la même famille, *comique*, emprunté déjà au XIV<sup>e</sup> siècle au latin *comicus* 'relatif au théâtre, à la comédie'. Selon nous, son étymon direct est sans doute le substantif *comicus*, 'auteur comique', répandu par les nombreux écrits latins concernant le théâtre, divulgués en France au XVI<sup>e</sup> siècle.

## COTHURNE, par métonymie, 'genre, style tragique': 1556

(S. de Sainte-Marthe)

[s. d., TLF, DHLF].

1. Dira-t-on son style trop bâtard, voire ressentant encore plus du soc que du cothurne.

S. de Sainte-Marthe, [in:] J. de La Péruse, *Médée* (1556), p. 5

2. Je suis ravi quand ce brave sonneur  
Donte en ses vers la Romaine arrogance,  
Quand il bastit Athenes en la France  
Par le cothurne acquerant de l'honneur.

P. Ronsard, Sonnet liminaire de *Porcie* (1568), [in:] R. Garnier, *Oeuvres...*, t. 3, p. 44

3. J'empruntay le cothurne, et le soc à la Grece.

E. Jodelle, *A M. Symon* (s. d., éd. 1574, posthume), [in:] *Oeuvres...*, t. 1, p. 129

**COTHURNÉ**, 'tragique': 1571 (M. de La Porte)  
[s. d., TLF, DHLF].

Dans *Les épithètes françaises* (Paris, 1571), M. de La Porte qualifie plusieurs poètes tragiques de *cothurnés* (s. v. *Euripide, Jodelle, Peruse*).

**ESPRIT POÉTIQUE**, 'poète': 1546 (J. Maugin)  
[1549, TLF].

[François I] considerant que la langue Françoise demouroit abjecte et desprisée mesmes des siens, a alaité en sa court et incité par ses biensfaitz un grand nombre d'espritz poétiques à escrire si proprement, soit de leur invencion ou traduction, que leur renomée a penetré jusques au-dessus des nues.

J. Maugin, *Palmerin* (1546), [in:] B. Weinberg, *Critical Prefaces...*, pp. 132-133

**FACTEUR**, 'écrivain, poète': XV<sup>e</sup> s. (voir p. ex. Godefroy, t. 3, P. Zumthor, *Le Masque et la lumière*, Paris 1978, p. 197)  
[XVI<sup>e</sup> s., DHLF].

**FARCE**, 'petite pièce bouffonne': 1398  
[1448, TLF, DHLF].

L. Petit de Julleville cite dans *Les Mystères* (Paris 1880, t. 1, pp. 414-415) une ordonnance du prévôt de Paris du 3 juin 1398, interdisant «aucuns jeux de personages par maniere de farces, de vies de sains, ne autrement» sans autorisation du roi.

**FUREUR POÉTIQUE**, 'l'inspiration poétique d'origine divine': 1546 (R. le Blanc, Rabelais); *fureur* (même sens): 1521 (Michel de Tours)  
[*fureur poétique*: 1552, TLF, DHLF].

1. On date habituellement *fureur poétique* à partir du *Solitaire premier* de Pontus de Tyard (1552). Cependant l'expression figure déjà dans le titre du dialogue de Platon dont s'inspire entre autres de Tyard: *Le dialogue de Plato intitulé Io, qui est de la fureur poétique*, traduit en français par Richard le Blanc et publié en 1546 à Paris.

2. La même année, elle apparaît dans le contexte comique du *Tiers Livre* de Rabelais:

Mesdire de ces bons et vaillans piliers d'église! Appelez-vous cela fureur poétique?

*Tiers Livre* (1546), ch. 22, [in:] *Oeuvres complètes*, éd. G. Demerson, Paris 1973, p. 448

3. En 1550 C. Badius s'en sert dans un dizain précédant *Abraham sacrifiant* de Bèze:

Cil qui souloit sa jeunesse amuser  
 En vers lassifs et rithmes impudiques,  
 Se vient vers vous, ô lecteurs, excuser,  
 Et condamner ses fureurs poëtiques  
 Du temps passé [...]

C. Badius, *Aux lecteurs* (1550), [in:] T. de Bèze, *Abraham sacrificiant*, Genève 1967, p. 44

4. Bien avant la Pléiade, on relève *fureur* avec le même sens dans la traduction de Pollidore Vergille:

Democritus disoit les poetes qui estoient sans fureur, c'est assauoir qui n'estoient ravis en leurs esperis, estre non parfaictz, grans et excellens. Car cela procede de nature et non pas d'art acquis: comme disoient Platon et celluy Democrite.

M. de Tours [trad.], *Vergilius* (1521),  
 f. X r°

5. Le texte est presque littéralement recopié par Guillaume Télin dans son *Bref sommaire des sept vertus* (1533, f. LXXIX r°). Voir J. E. Clark, *An Early sixteenth century art poétique*, *BHR*, XXXI (1969), p. 134.

**HARPEUR** (I), 'joueur de harpe': XII<sup>e</sup> s. (FEW), (II), par métaphore, 'poète': vers le mil. du XVI<sup>e</sup> s.  
 [1808, au sens (I), DHLF].

Dans le DHLF, *harpeur* est daté seulement du début du XIX<sup>e</sup> siècle, plus tard que *harpiste* (1677), le terme concurrent qui s'est maintenu jusqu'à nos jours.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, *harpeur* garde toujours le sens de 'joueur de harpe, de lyre ou de luth' (les trois instruments se ressemblent à l'époque). Les poètes de la Pléiade l'utilisent métaphoriquement pour désigner les poètes, *lyre* et *luth* symbolisant depuis l'Antiquité la poésie, l'inspiration poétique et musicale. De nombreux exemples de cette acception chez Huguet proviennent tous des poètes de la nouvelle école.

**HOMME DE LETTRES**, 'homme cultivé': 1572 (Jean de La Taille)  
 [Montaigne, 1580, TLF, DHLF].

Au reste je ne me soucie [...] d'encourir icy la dent outrageuse et l'opinion encor brutale d'aucuns qui, pour l'effect des armes, desestiment et dedaignent les hommes de lettres; comme si la science et la vertu, qui ne gist qu'en l'esprit, affoiblissoit le corps, le coeur et le bras, et que noblesse fust deshonorée d'une autre noblesse qui est la science.

Jean de La Taille, *De l'art de la tragédie*  
 (1572), [in:] B. Weinberg, *Critical Prefaces...*,  
 p. 228

**INVENTEUR**, 'auteur d'inventions': 1521 (Michel de Tours)  
 [1530, DHLF].

Le grand succès de l'ouvrage de Polydore Virgile *De rerum inventoribus* (1499), traduit en français par Michel de Tours (1521), a sans doute contribué à propager le mot au sens d'«auteur d'inventions, créateur». Citons à titre d'exemple: *inuteurs des lettres* (f. VIII v°), *inuteur des vers elegiacques* (f. XI r°), *inuteur de l'oraison rethorique* (f. XIII r°) et *inuteur de l'art d'imprimerie* (f. XXIX v°).

C'est donc au moins à partir de cette traduction qu'il faut dater le sens 'qui imagine qqch. de nouveau, dans le domaine des arts, des sciences, etc.' (je cite d'après le DHLF qui donne 1530 comme date de la première attestation).

**LETTRES HUMAINES**, 'littérature profane', 'culture générale': 1549 (H. Bullinger in Huguet, s. v. *Humain*)  
[Pomey, 1671, TLF, DHLF].

L'expression *lettres humaines* est datée seulement de 1671 par le TLF et le DHLF (s. v. *Lettre*), malgré beaucoup d'attestations relevées par Huguet à partir de 1549:

Homme fort savant és lettres divines et humaines.

H. Bullinger, *La Source d'erreur* (1549), II, 8, p. 595 in Huguet, s. v. *Humain*

Constantin luy donna son filz pour l'instruire és lettres humaines.

Ibid., I, 30, p. 420

Les dictionnaires ne sont d'ailleurs pas conséquents dans leurs datations. Dans l'article *Humain*, la même expression est datée à partir de Rabelais (1552).

Chez Brantôme, on trouve aussi *belles lettres humaines* (Huguet, *ibid.*); cf. *belles-lettres* dans le DHLF – dès 1666, dans le TLF – dès 1691.

Très souvent, l'expression *lettres humaines* se rapporte à la littérature profane, opposée à la littérature religieuse (*lettres divines*, ci-dessus, *sainte escripture*, etc.).

Mais elle peut être appliquée non seulement au domaine strictement littéraire, mais aussi, par extension, à la connaissance des arts libéraux et à la culture générale. Dans cette acception, dans le français du XVI<sup>e</sup> siècle, elle est synonyme de *lettres*, *bonnes lettres* ou *littérature*, utilisés au sens large. Chez Jean de La Taille par exemple, les études en «lettres humaines» correspondent à celles en «arts liberaux» (*Les Corrivaus*, 1573, Paris, 1974, p. 41).

## LIERRE

(I), symbole d'immortalité: 1521 (Michel de Tours), (II), 'récompense d'un poète comique, emblème du genre comique': 1553 (Ronsard, *Dithyrambes à la pompe du Bouc de E. Jodelle poète Tragiq*)

[Manque dans les dictionnaires].

## (I)

1. Pasteurs aornez de lierre le poete naissant [...]

M. de Tours [trad.], *Vergilius* (1521), f. X r°

En tant que symbole d'immortalité (plante toujours verte), *lierre* pouvait être appliqué aussi aux auteurs tragiques:

2. Quelcun faisant parler le François échauffaut Pretande le chapeau [la couronne] du Tragique Lierre.

J.-A. de Baïf, *L'amour de Francine* (1555), L. I (I, 102) in Huguet, s. v. *Chapeau*

3. [Garnier] Puisse t'encourtiner le verdoyant lierre,  
Pour l'honorable prix de ta grave chanson.

J.-A. de Baïf (1568), [in:] R. Garnier, *Oeuvres...*, t. 3, p. 46

## (II)

Dans le théâtre humaniste de la seconde moitié du siècle, le *lierre* fait surtout partie de la symbolique de la comédie. La couronne de lierre, attribut de *Thalie*, muse de la comédie et de la poésie joyeuse, née selon la tradition dans les champs parmi les bergers, rappelait aussi les origines rustiques de la comédie.

Le «bouc aux cornes dorées, De lierre décorées» (Ronsard, *Dithyrambes*), cadeau offert à Jodelle en 1553 par ses compagnons lors de la fameuse fête d'Arcueil, symbolisait le triomphe du restaurateur de la tragédie et de la comédie régulières en France. En 1579 Ronsard a voulu les lui retirer.

Quelques années plus tard, en reconnaissant la suprématie de Garnier, dans les sonnets liminaires de *Porcie* et de *La Troade*, Ronsard jugeait le lierre et le bouc insuffisants pour lui rendre hommage:

4. Le lierre est trop basse recompanse.

*Porcie* (1568), [in:] R. Garnier, *Oeuvres...*, t. 3, p. 44

5. Le lierre est trop bas pour ton front couronner.

*La Troade* (1579), [in:] R. Garnier, *Oeuvres...*, t. 1, p. 10

**METTRE LA MAIN À LA PLUME**, 'se mettre à écrire': 1554 (Pasquier) [A. d'Aubigné, 1616, TLF, DHLF].

1. Ne sçavez vous quelle loy a celuy qui met la main à la plume?

E. Pasquier (1554), *Choix de lettres sur la littérature*, Genève 1956, p. 1

2. Nous meismes la main à la plume.

Id. (1579), *ibid.*, p. 14

3. Nous, qui mettons quelque fois la main à la plume, ne sommes que trop idolastres de nous [...] Id. (1589), *ibid.*, p. 39

V. aussi *ibid.*, p. 63 (lettre écrite par Pasquier aux environs de 1612).

### MORAL (subst. masc.)

(I), 'pièce de théâtre morale, moralité' (1545)

[sens dramatique seulement dans le *Complément* de Godefroy],

(II), 'sens moral à tirer d'une oeuvre' (v. 1535–1545)

[Haudent, 1547, Huguet; manque dans d'autres dictionnaires].

(I)

*Moral a troys personnages, c'est assavoir l'Affligé, Ignorance et Congnoissance* (1545)

L. Petit de Julleville, *Répertoire du théâtre comique en France au Moyen-Age*, Paris 1886, p. 32

Dans le catalogue des moralités dressé par Petit de Julleville, 7 (sur 59 textes conservés) sont qualifiées dans le titre de *moral* (n<sup>os</sup> 7, 8, 33, 36, 43, 62 et 63, pp. 31–103). Une seule est datée (titre cité ci-dessus). Elles proviennent toutes du *Recueil La Vallière*, copié aux environs de 1575 en Normandie. Selon Jonathan Beck, la désignation de *moral* y servait à distinguer la variété grave, homilétique du genre des pièces politiques, appelées par le rubricateur *moralités* (*Théâtre et propagande aux débuts de la Réforme. Six pièces polémiques du Recueil La Vallière*, Genève–Paris 1986, p. 22). Sur les 16 moralités du recueil La Vallière il y a 9 *moralités* et 7 pièces portant le titre de *moral*.

(II)

Dans une des moralités publiées par J. Beck, datant des environs de 1535–1545, *moral* signifie aussi 'morale à tirer d'une oeuvre':

Seigneurs, qui veult nostre moral entendre [...]

Mais seulement soubz moral cler et ample

Aucun pourra y prendre bonne exemple

Et de malfaict en bien se corriger.

*L'Eglise, noblesse, et povreté*, v. 233, 236 et ss.,  
[in:] J. Beck, *Théâtre...*, p. 120

Sébilllet l'utilise avec le même sens: «La convenante et apte reddition du Moral» est selon lui nécessaire dans les moralités. Il recourt au même mot en parlant des comédies antiques: «il y avoit plus de Moral que de ris» (T. Sébilllet, *L'Art poétique François*, 1548, II, VIII, éd. F. Gaiffe, Paris 1910, pp. 163 et 165).

Chez J. Vauquelin de La Fresnaye, le substantif *moral* concerne les comédies (en tant que pièces morales, *L'Art poétique*, 1605, III, v. 101, p. 131) ou l'enseignement moral de satires (voir Huguet).

**MUSE**, par métonymie, 'poésie': 1521 (Michel de Tours)  
[Du Bellay, 1559, au sing., Sébillet, 1548, au plur., TLF, DHLF].

[Les jeux d'Olympie] quasi de tous les poetes festiez en leurs liures et a hault son de leur muse deschantez.

M. de Tours [trad.], *Vergilius* (1521), f. XXXIII  
v°

**NOURRIÇON DES MUSES**, 'poète': 1555 (J. Peletier)  
[*Des Muses nourrisson*, Ronsard, 1559, TLF, DHLF].

Vive avec les Poètes de son temps, sans envie. Car il n'y a chose plus séante aux nourrissons des Muses [dans l'original: *nourrissons des Muses*], que la candeur.

J. Peletier, *L'Art Poétique* (1555), II, *Concl.*,  
[in:] F. Goyet, *Traité...*, p. 322 (éd. A. Bou-  
langer, p. 220)

**ORATEUR**, 'personne qui prononce des discours et harangue en public':  
1521 (Michel de Tours)  
[XVII<sup>e</sup> s., DHLF].

La traduction française de Pollidore Vergille apportait en 1521 l'explication du terme opposé à *rhéteur*. L'orateur utilise en pratique le savoir rhétorique:

Les grecz appellent ceulx qui plaident les causes orateurs comme recteurs, mais nous distinguerons ces choses, car orateur est celui qui plaide les causes et le recteur qui fait la profession de rethorique.

M. de Tours [trad.], *Vergilius* (1521), *De l'orig. de l'art de reth.*, f. XIII r°

Selon le DHLF, la signification moderne de 'personne rompue à la rhétorique, qui la met en pratique' se serait répandue seulement au XVII<sup>e</sup> siècle, «en référence aux modèles des orateurs grecs (Démosthène) et romains (Cicéron)». Le dictionnaire enregistre pour les siècles précédents les sens suivants: 'celui qui présente une requête, qui prie', 'personne éloquent' et 'prosateur'.

Cependant Cicéron et Démosthène sont bien connus déjà au XVI<sup>e</sup> siècle. Cicéron est traduit à partir des années 1530 entre autres par Macault, Etienne Le Blanc, Jean Colin et Dolet, Démosthène par Jean Lallemand et Louis Le Roy. On se réfère non seulement à «l'éloquent orateur Demosthene» (Le Caron, *Dialogues*, 1556, f. 149) ou à l'*Orateur parfait* de Cicéron (B. Aneau, *Quintil Horatian*, [éd. 1556], [in:] J. du Bellay, *La Deffence*

et *Illustration de la Langue Françoyse* [1549], éd. H. Chamard, Paris 1948, p. 27, J. Lallemant in L. Guillermin, *Sujet...*, p. 583), mais aussi à Isocrate, «orateur grec» (Dolet in B. Weinberg, *Critical Prefaces...*, p. 83) ou à Crispe Salluste, «jadis grant orateur à Rome» (P. Saliat [1537], [in:] L. Guillermin, *Sujet...*, p. 565).

Dans de très nombreux textes du XVI<sup>e</sup> siècle, le mot garde ce sens de l'étymon latin, *orator*. C'est dans cette acception que l'utilise Peletier, quand il analyse les différences entre le poète et l'orateur: celui-ci est limité dans le choix de sujets par «les causes de ses clients», il recourt à l'«action» oratoire – gestes et prononciation spéciale – afin de susciter «pour une heure» l'adhésion des personnes présentes. Le poète, par contre, «parle à une éternité», ce qui implique une autre structure du poème et un vocabulaire différent (*L'Art Poétique*, I, III, [in:] F. Goyet, *Traité...*, p. 249, éd. A. Boulanger, p. 83).

Les deux noms reviennent sans cesse dans la polémique sur les rôles respectifs de la *nature* (des dons innés) et de l'*art* (du métier, du savoir-faire) dans la formation du poète. La célèbre formule empruntée à Horace «le Poète naist, l'Orateur se fait», citée entre autres par T. Sébillet (*L'Art poétique...*, I, III, p. 25), est au centre du débat qu'on retrouve dans tous les arts poétiques. Critiquée par J. du Bellay (*La Deffence...*, II, III, p. 105), elle est reprise peu de temps après par Peletier (I, II: F. Goyet, [...], p. 244, A. Boulanger, p. 73). La rhétorique appartient alors à l'apprentissage obligatoire du futur poète. Celui-ci, selon Sébillet, doit être surtout versé «en l'invention, comme celle [partie] qu'il ha particulièrement plus commune avec l'Orateur» (*L'Art poétique*, I, III, p. 22).

La comparaison du poète et de l'orateur est d'ailleurs un lieu commun des arts poétiques de la Renaissance qui la reprennent à Cicéron et à Quintilien:

Et sont l'Orateur et le Poète tant proches et conjoinz, que semblables et égauz en plusieurs choses, différent principalement en ce, que l'un est plus contrainct de nombres que l'autre.

T. Sébillet, *L'Art poétique...*, [1548], I, III, p. 21

En quoy (Lecteur) ne t'ebahis, si je ne parle de l'orateur comme du poète. Car [...] les vertuz de l'un sont pour la plus grand' part communes à l'autre.

J. du Bellay, *La Deffence...*, [1549], I, XII, p. 85

Le poète, de même que l'orateur, recourt aux procédés rhétoriques, faisant l'objet d'études et de traités théoriques, pour lesquels la poésie fournit des modèles d'expression. Les théoriciens de la rhétorique se réfèrent très volontiers aux poètes. Les auteurs des arts poétiques puisent aux

ressources et à la terminologie de la rhétorique, conformément à la conception, héritée de l'Antiquité, de la parenté étroite de la poésie et de l'art oratoire. Tous les deux s'enrichissent réciproquement. «Il n'y a point de bon poète qui ne soit bon orateur», constate Daniel d'Auge dans *Deux dialogues de l'invention poétique*, publiés en 1560 à Paris. Les oeuvres de théâtre sont particulièrement utiles aux orateurs: «il ne sera point Orateur parfait qui n'aura lu les poètes Comiques et Tragiques, tant pour les affections que pour l'action» (p. 57, cité par Paul Kehrli, *Rhétorique et poésie. Le «De Eloquentia sacra et humana» [1618] du P. Nicolas Caussin*, p. 30. Alex L. Gordon a découvert que le livre de d'Auge est un plagiat de son contemporain italien, Alessandro Lionardi – voir *BHR*, XXVIII, 1966, pp. 377–392).

**PLUME**, par métonymie, 'écrivain': 1545 (H. Salel)  
[1549, TLF, DHLF].

Une bien docte plume.

H. Salel, *Illiade d'Homère* (1545), [in:]  
B. Weinberg, *Critical Prefaces...*, p. 125

**SOC**, 'chaussure des acteurs comique', par métonymie, 'genre comique':  
1556 (S. de Sainte-Marthe)  
['chaussure des acteurs comiques', 1680 – TLF et DHLF, 'comédie', déb.  
XVIII<sup>e</sup> s. – DHLF].

1. Dira-t-on son style trop bâtarde, voire ressentant encore plus du soc que du cothurne.

S. de Sainte-Marthe, [in:] J. de La Pé-  
ruse, *Médée* (1556), p. 5

2. Ce Poème nouveau,

Qui pour montrer sa gentille Elegance,  
Vient presenter son humble soc en France.

Jacques de La Taille, [in:] Jean de La  
Taille, *Les Corrivaus* (1573), Paris 1974, p. 53

3. J'empruntay le cothurne, et le soc à la Grece.

E. Jodelle, *A. M. Symon* (s. d., éd., 1574,  
posthume), [in:] *Oeuvres...*, t. 1, p. 129

**TRADUIRE**, 'faire passer d'une langue dans une autre': 1509 (J. Divry)  
[1527, DHLF].

Depuis une note de Marcel Françon dans *BHR* (XXIX, 1967, p. 159) les dictionnaires, y compris les plus récents, datent *traduire* de 1527. Dans *BHR* de 1982 (XLIV-2, pp. 361–362), Paul Chavy a signalé plusieurs occurrences de ce verbe déjà en 1509, dans *Le Catalogue de Salomon et de Marcolphus*, traduit par Jean Divry et publié à Paris.

## TRAGIQUE

(I), 'auteur de tragédies': 1544 (G. Bouchetel)

[1685, Racine, *Grand Dictionnaire des Lettres* (Larousse 1989); le DHLF le répète, avec une coquille: 1485 au lieu de 1685],

(II), 'genre, style tragique': 2<sup>ème</sup> m. du XVI<sup>e</sup> s.

[avant 1696, La Bruyère, *Grand Dictionnaire des Lettres* (Larousse 1989), DHLF].

## (I), 'auteur de tragédies'

1. Mais entre tous [les poètes], il semble que les tragiques, ainsi qu'ils surpassent tous autres escripts en haulteur de style, grandeur d'argumens, et gravité de sentences, aussi ont-ils plus amené de profit aux hommes [...]

G. Bouchetel, trad. d'Euripide, *Hecuba* (1544), dédicace, [in:] B. Weinberg, *Critical Prefaces...*, p. 108

2. Je me suis contenté, ensuyvant les tragiques Grecs, de ma langue, sans en emprunter une estrangere pour exprimer ma conception.

J. Grévin, *Theatre* (1561), [in:] B. Weinberg, *ibid.*, p. 186

3. Il falloit que je me servisse de l'industrie des tragiques, où quand le poète ne peut desmesler son dire et que la chose est douteuse, il fait tousjours comparoistre quelque dieu pour esclarcir l'obscur de la matiere.

P. de Ronsard, *La Franciade* (1572), [in:] B. Weinberg, *ibid.*, p. 222

4. J'ay voulu que les cinq actes qui parfont la tragedie ne fussent estroitement compassés à la forme de quelques tragiques trop superstitieux, qui ont pensé qu'il ne falloit représenter en la tragedie aultre chose que ce qui se pouvoit faire en un jour.

J. de Beaubreuil, *Regulus* (1582), [in:] B. Weinberg, *ibid.*, p. 249

5. Vers Alexandrins [...] ils respondent plus aux senaires des tragiques qu'aux magnanimes vers d'Homere et de Virgile.

P. de Ronsard, *La Franciade* (1587), [in:] B. Weinberg, *ibid.*, p. 253

6. Or pour loy le Tragic et le Comic tiendront,  
Quand aux jeux une chose en jeu mettre ils voudront,  
Qu'aux yeux elle sera de tous représentée [...]

J. Vauquelin de La Fresnaye, *L'Art poétique* (1605), [in:] H. W. Lawton, *Handbook of French Renaissance Dramatic Theory*, Manchester 1949, p. 107

## (II), 'genre, style tragique'

1. L'argument du Comique est de toutes saisons,  
Mais celui du Tragique est de peu de maisons.

P. de Ronsard, *Elegie à J. Grevin* (1561),  
[in:] *Oeuvres...*, t. 5, p. 224

2. Que si quelqu'un s'avance à reprocher ce point  
Que la chose déduite au nom [de tragédie] ne répond point,  
Et que sentir au vrai ne fait ma basse veine  
Le tragique, induisant à la fin de la scène  
Un spectacle piteux et misérable à voir [...]

L. Des Masures, *Tragedies saintes* (1566),  
[in:] *Théâtre français de la Renaissance. La  
tragédie à l'époque d'Henri II et de Charles IX*,  
éd. E. Balmas et M. Dassonville, t. 2, Floren-  
ce-Paris 1989, p. 245

3. Or la satire doit estre d'un stile simple et bas, entre celui du tragic et du comic.

J. Vauquelin de La Fresnaye, *Satyres  
Françoises* (1605), [in:] B. Weinberg, *Critical  
Prefaces...*, p. 274

De même que dans le cas du *comique* substantif, la distinction des deux sens de *tragique* n'est pas toujours aisée à faire. Mais si dans les deux premiers exemples une autre lecture est possible, la citation de Vauquelin de La Fresnaye ne laisse aucune équivoque.

## Dictionnaires

- DHLF – *Dictionnaire historique de la langue française*, dir. Alain Rey,  
Dictionnaires Le Robert, Paris, 1993, 2 vol.  
FEW – Wartburg (Walter von), *Französisches Etymologisches Wörterbuch*,  
Tubingen, Bâle, depuis 1922.  
Godefroy (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous  
ses dialectes, du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 1880–1902, 10 vol.  
*Le Grand Larousse de la langue française*, Paris 1989, 7 vol.  
*Le Grand Robert de la langue française*, 2<sup>e</sup> éd., Paris 1992, 9 vol.  
Huguet (Edmond), *Dictionnaire de la langue française du XVI<sup>e</sup> siècle*,  
Champion, puis Didier, Paris 1925–1967, 7 vol.  
TLF – *Trésor de la langue française. Dictionnaire de la langue du XIX<sup>e</sup> et  
du XX<sup>e</sup> siècle*, Gallimard, Paris, depuis 1971, 15 vol.

Teresa Jaroszevska

MATERIAŁY DO HISTORII XVI-WIECZNEGO SŁOWNICTWA FRANCUSKIEGO  
Z DZIEDZINY TEATRU I LITERATURY. NOWE DATACJE

W artykule zawarto nowe materiały z dziedziny francuskiego słownictwa teatralnego i literackiego szesnastego wieku. Okres ten należy do najmniej zbadanych przez historyków języka. Potwierdza to analiza wydanego przed trzema laty dwutomowego słownika, *Dictionnaire historique de la langue française*, który opracowała, pod kierunkiem Alain Reya, redakcja serii leksykograficznej Le Robert. Celem autorów jest przedstawienie najnowszego stanu badań dotyczących zarówno etymologii, jak i najważniejszych etapów historii współcześnie istniejącego słownictwa francuskiego. To pierwsze tego typu dzieło, które służyć może nie tylko specjalistom, ale i szerszemu gronu czytelników. Jednak informacje o słownictwie szesnastowiecznym wymagają wielu sprostowań i uzupełnień. Znaczną ich część autorzy zaczerpnęli z pierwszych 14 tomów *Trésor de la langue française*.

Zebrana w artykule dokumentacja i komentarze leksykalne uzupełniają lub korygują dane 25 haseł tych dwóch najnowszych słowników języka francuskiego. Znalezione w wyniku własnych lektur autorki materiały zmieniają w stopniu niekiedy bardzo znacznym historię omawianych słów, a co za tym idzie, obraz szesnastowiecznego słownictwa teatralnego i literackiego. W wielu przypadkach przesunięto daty pierwszych zaświadczeń słów: *acteur*, w znaczeniu 'aktor', o około 160 lat wcześniej od roku podanego przez oba słowniki, *auteur tragique* o przeszło 100 lat wcześniej, *comique*, 'autor komedii', o ponad 40 lat, *tragique*, 'autor tragedii', o około 140 lat, itd. Wiele nowych danych dostarczyły tłumaczenia klasyków (m. in. komedii Terencjusza), w zbyt małym stopniu wykorzystywane przez leksykografów, choć, jak wiadomo, odegrały one dużą rolę w kształtowaniu nowoczesnego języka francuskiego.